

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB20-DE

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELYN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDON.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 20

INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur Yves BRUNET s'occupe du système informatique de la commune.

Pour la mairie, pour le bon fonctionnement du tableau numérique interactif de la salle du conseil municipal (acheté avec la société TIPSS), la mise en place d'une prise terminale RJ45 et quelque prestation télécoms et réseaux sont faites par la société TIPSS pour un montant de 191.65 € HT.

Avec toutes les évolutions, il faut faire une mise à jour de la téléphonie et de la wifi, la société TIPSS propose un devis comprenant :

- une licence software assurance oxo connect (5 ans) pour 165.00 € HT
- Switch et wifi matériel divers pour un montant de 1 158.57 € HT
- prestation télécoms et réseaux pour un montant de 650.00 € HT

Le montant total est de 1 973.57 € HT moins une promo sur l'actif Alcatel de 179.34 € soit 1 794.23 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter les deux devis de la société TIPSS aux montants indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY



Secrétaire de séance
M Pascal GODEST



Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

